

# Fondation David Bourgeois

## Administration centrale

### Aux membres du Conseil de Fondation

Chers collègues et amis,

nous voici donc parvenus en fin d'une période administrative de cinq ans (législature), et tous les mandats seront renouvelés d'ici l'automne (statuts, art 7). Lors de notre assemblée du 26 avril dernier, nous avons pris acte de l'annonce de départ de quelques « anciens », dont quatre –y compris le soussigné- étaient en fonction depuis 14 ans déjà. Un **déla**

Ce temps de transition m'inspire de vous adresser un petit billet présidentiel, qui sera tout à la fois le premier du genre et le dernier ! Je tiens tout d'abord à exprimer à chacun **ma réelle reconnaissance** pour l'agréable climat de dialogue et de compréhension qui a ensoleillé toutes nos rencontres. Quand les rendez-vous sont si espacés, il n'est pas évident de former une équipe : en misant sur la bonne volonté générale, nous y sommes pourtant toujours parvenus. Merci.

A travers ces quatorze années, la mission de notre Fondation n'a pas changé, mais le contexte financier et administratif a fortement évolué, réduisant doublement notre marge de manœuvre. D'un côté, la lente et inéluctable érosion de nos capacités de subventions malgré les trésors d'imagination et de compétence de notre commission financière pour limiter la casse. De l'autre, les exigences de la surveillance des Fondations qui haussent notablement le niveau des contrôles (donc des frais) et nous ont fait accoucher en 2010 de statuts conformes. Il n'était que temps, diront certains, 190 ans après le dépôt du testament de David Bourgeois ! Mais à codifier les anciens décrets, on y perd une marge de manœuvre bien agréable. C'est ainsi que **l'absence de quorum le 26 février nous impose de recourir à la pratique des décisions par voie de circulation (statuts l'art 9, al 2)**, selon les indications qui vous sont transmises dans le même courrier.

Restrictions d'une part, contraintes de l'autre : ces deux tendances contradictoires nuisent à l'efficacité de la Fondation. Année après année, nous avons évoqué le thème récurrent d'une modification des statuts, tout à la fois pour augmenter la capacité d'aide financière (disposer de l'intégralité des intérêts, voire pouvoir toucher au capital) et diminuer la structure administrative (réduction drastique du Conseil). Tenter de convaincre nos interlocuteurs institutionnels (à commencer par le Conseil d'Etat) est indéniablement un chantier au long cours. **Le début d'une nouvelle législature ne constituerait-il pas le moment le plus favorable** pour initier une telle démarche ?

Autre souci, mais plus récent semble-t-il, la diminution des demandes de subventions. Nous avons discerné diverses causes : rigidité des délais, évolution des besoins, déficit d'information... Tant qu'à toucher aux statuts, ne pourrait-on pas aussi **songer à mieux s'adapter aux urgences du temps ?**

Il ne me reste qu'à terminer ces modestes réflexions en souhaitant bon vent au futur équipage, à qui je me permets d'offrir le **petit résumé historique rédigé en automne dernier à l'intention de membres de conseils de fondation** réunis pour une session de formation à l'initiative de la BCV. Cette « brève présentation de la Fondation Albert-Jean-David Bourgeois » pourra servir d'aide-mémoire aux anciens et de mise à l'étrier pour les nouveaux. Avec mes plus cordiales pensées,

Jacques André

Annexe : « *L'amélioration du sort des pauvres par l'instruction et le travail* »

## « L'amélioration du sort des pauvres par l'instruction et le travail »

### Brève présentation de la Fondation Albert-Jean-David Bourgeois

A en juger par ses statuts et ses finances, la Fondation Bourgeois est bien jeune et bien modeste. **Ses statuts datent en effet du 22 avril 1010** (à peine plus d'une année !), rédigés sous pression de l'Autorité de surveillance des fondations suite au nouveau règlement du 30 avril 2008. Jusque là, on avait plus ou moins habilement composé avec le vénérable document fondateur et un décret du Grand Conseil vieux de 135 ans. Quant à la capacité de subventions, elle n'excède guère actuellement les 50'000 francs par année, avec les perspectives d'avenir peu réjouissantes que l'on sait.

En revanche, par son histoire et les ambitions de son concepteur, la Fondation Bourgeois est étroitement liée à la gestation et à la mise en œuvre du jeune Etat de Vaud, canton confédéré depuis 1803 dans sillage des remous politiques et idéologiques de la fin du XVIIIe siècle. Ayant survécu à 125 ans de latence, comme on le verra ci-dessous, elle maintient vaillamment sa lourde structure héritée d'un projet monumental : éradiquer définitivement la mendicité en terre vaudoise. A ce titre, elle compte **au nombre des plus anciennes fondations de notre canton** et mérite qu'on s'intéresse à son origine et à son parcours.

### L'origine de la Fondation

**Albert-Jean-David Bourgeois** est un notable du Nord vaudois, à l'aise dans ses finances et désireux d'en consacrer une part significative, comme il le dit lui-même « *à soulager l'humanité souffrante dans le Canton de Vaud, ma chère Patrie* ». Préoccupé par la pauvreté extrême d'une partie de la population et considérant que d'attribuer des aumônes sans discernement ne fait qu'attiser le phénomène, il a rédigé ses réflexions dans un libelle intitulé « *Essai sur un nouveau moyen de détruire la mendicité dans toute la Suisse et en particulier dans le Canton de Vaud* ». En 1819, il y revient en payant de sa personne : son concept est désormais entièrement élaboré et couvre l'ensemble du territoire, et le financement en est assuré par ses soins.

Cette Fondation, dont le dernier avenant est signé du 4 septembre 1820, prévoit tous les cas de figure, avec un seul aléa mais de taille : David Bourgeois analyse la situation de son époque, mais ne fait qu'initier une dynamique à très long terme. En effet, selon les calculs de son auteur, l'ampleur du projet nécessite un capital minimum de **5 millions de livres de Suisse**, alors que la mise de départ sera finalement de **12'000 francs de France**. Et aucun argent ne sera distribué avant capitalisation complète.

Même s'il est un peu difficile de jongler avec les vieilles monnaies, on peut s'en référer aux estimations du donateur : pour David Bourgeois, avec des intérêts garantis à 5% et par vents favorables, l'objectif pouvait être atteint **en moins de 90 ans**. C'est pourquoi il insiste, tout en se défendant de manque de patriotisme, pour que le placement reste en France. Il exprime ses doutes sur la capacité des institutions financières vaudoises, estimant qu'à rapatrier les fonds **on prolongerait le délai à 180 ans** ! A noter que les titres français seront toutefois vendus en 1876, suite à la constitution de la Caisse d'épargne cantonale. Le capital est alors de 169'400 francs et l'intérêt de départ à 4,5 % (mais rapidement en baisse), avec pour enjeu d'atteindre **7,5 millions de francs fédéraux**, équivalence estimée des 5 millions de livres 1820. L'horizon de mise en œuvre du grand projet de David Bourgeois ne cesse de s'éloigner...

## Un programme visionnaire

Mais quel est-il, ce projet ? Il dépend étroitement des conditions sociales et économiques du début du XIX siècle où l'immense majorité de la population est rurale, avec un fort taux d'activités saisonnières qui ne suffisent pas à garantir la subsistance des familles, d'où mendicité, vol et multiples désordres. Le remède préconisé : fournir du travail aux valides, étant entendu qu'un enfant est considéré comme valide dès l'âge de 6 ans (!). Seront seuls exemptés les grands malades, les vieillards et les tout-petits. Or mettre au travail coûte, par exemple par la mise à disposition gratuite de terrain à cultiver ou en subsidiant des ateliers locaux pour assurer la vente à prix réduit face à la concurrence étrangère. L'idée d'ateliers subventionnés est d'avant-garde, mais ne concerne qu'une part infime de la population : « *Je n'entends pas cependant, écrit David Bourgeois, porter par là aucun préjudice à l'agriculture de ce pays, qui doit toujours être l'occupation la plus essentielle de ses citoyens* ». **Jamais de secours sans contrepartie et parallèlement un effort intensif d'éducation morale et religieuse.** D'où l'accent mis sur la responsabilité des pasteurs. Dans un style proche de Pestalozzi ou Jeremias Gotthelf, David Bourgeois va jusqu'à préconiser une « école du dimanche » quotidienne durant la saison d'hiver...

Comprenons bien qu'il ne s'agit pas d'aides disparates et ponctuelles, mais **d'un plan intégral couvrant l'ensemble des communes vaudoises** sous la responsabilité partagée des pasteurs et des autorités civiles. Avec un appel, mais sans succès, à des partenariats financiers pour accélérer la capitalisation. David Bourgeois est conscient de travailler pour un avenir lointain et subodore que des bouleversements pourraient rendre son initiative caduque avant même d'éclorre : amélioration sociale, explosion des coûts ou nouveaux concepts éducatifs. Mais rien dans son expérience et son éducation ne lui permet d'imaginer le rythme et la nature des changements à venir. Lui-même est atteint dans sa santé et décédera 5 mois après avoir signé son acte de Fondation, qui sera approuvé peu de temps après par le Conseil d'Etat avec une petite réserve : « *Il (le Conseil d'Etat) aurait désiré plus de précision et moins de complication dans la manière dont le testateur prescrit l'exécution de ses dispositions* ». Mais les autorités de l'époque estiment qu'on saura trouver, le moment venu, des accommodements.

## Une longue attente

S'ensuivent **50 ans de gestion allégée**. Comme il n'est question que de faire fructifier un capital, David Bourgeois a prévu pour cette période, une petite équipe technique, dite *Commission secondaire*. C'est ce qui explique que rien de significatif ne se passe avant **le 30 mai 1876**, date du décret par lequel le Grand Conseil reconnaît la fondation comme personne morale et avalise la composition de *l'Administration Centrale* planifiée par David Bourgeois. En raison de l'évolution des structures civiles et ecclésiastiques, il est toutefois nécessaire de négocier les modes de désignation des délégués. Les anciennes classes de pasteurs convoquées exprès, renoncent à leur droit. Synode et Conseil d'Etat nommeront chacun cinq membres, à qui s'ajouteront, comme voulu d'origine, un représentant de la famille Bourgeois, un « représentant spécial du gouvernement » et un délégué pour chacune des municipalités d'Yverdon et Grandson. Ayant résidence à Giez et impliqué dans les œuvres de bienfaisance des communes voisines, David Bourgeois avait en effet inclus **quelques clauses préférentielles pour sa région**, principe qui demeure acquis dans les statuts.

Une administration de 14 personnes est donc réunie, mais elle n'a toujours pour seule tâche que de faire fructifier le capital qui atteindra le **demi-million vers 1910**. Et rien à signaler jusqu'en **1945** où le Conseil d'Etat donne son accord à une modification du régime de la Fondation : avec effet immédiat, la **moitié des revenus devient disponible** pour des actions

et subventions conformes aux intentions du fondateur, et la Fondation est exemptée d'impôt. L'autre moitié des intérêts continue à se capitaliser, à vitesse réduite ! La barre des **3 millions** était atteinte au début des années **1990**, celle des **3,5 millions aujourd'hui**. Il y a quelques années, nos financiers parlaient de 45 ans pour la couvrir la cible de 7,5 millions, mais c'étaient des estimations d'avant 2008 !

## **Des moyens modiques**

La Fondation Bourgeois est donc entrée depuis la fin de la guerre dans une phase active, mais quel décalage avec les intentions du début ! En un siècle et demi la société a totalement changé, les assurances sociales ont pris le relais de la bourse des pauvres, les possibilités de formation se sont multipliées. Dans un sens, le projet visionnaire de David Bourgeois a trouvé sa réalisation par le simple jeu de l'évolution historique, cas prévu d'ailleurs par le fondateur, qui avait envisagé la dissolution ou le transfert des attributions au cas où le dispositif imaginé viendrait à se révéler inutile. Reste que malgré le filet social et le réseau des fonds d'entraide, les besoins ne manquent pas dans les secteurs de l'enfance, de la jeunesse et des personnes marginalisées par le chômage ou le handicap, autant de domaines directement visés par l'acte de fondation de 1820. Mais qu'on juge de **la modicité des moyens** à disposition : si, à l'époque la plus favorable, soit dans les années 1990 à 2000, le total des subventions dépassait les 80'000 francs annuels, il s'est ensuite stabilisé **autour des 50'000 francs**, chiffre à revoir certainement à la baisse ces prochaines années !

Dans ces conditions, on se devait de restreindre drastiquement l'objectif, d'où la décision de **se concentrer sur une aide ponctuelle à l'équipement**. En précisant aux institutions intéressées qu'on ne subviendrait qu'à des frais **d'aménagements et de matériels concrets et durables** dépassant leurs moyens financiers. Année après année, l'Administration centrale statue sur des demandes récurrentes de garderies d'enfants, groupements de jeunesse, centres de quartiers et associations diverses en peine des acquisitions nécessaires à la poursuite de leur mission. Il s'agit pratiquement de mobilier (tables, chaises, armoires), d'équipements de cuisine, de rénovation ou de mise en conformité des locaux, sans compter les nombreux et onéreux modules de places de jeux, voire de skateparks...

Ces petits coups de pouce (à chaque fois quelques milliers de francs) mettent en évidence l'étonnante mosaïque d'associations indispensables au mieux vivre de la jeunesse et des personnes en difficulté. Les besoins sont toujours les mêmes, très concrets et dans l'urgence, mais témoignent de la réalité des défis posés aux bénévoles et professionnels des réseaux sociaux. A côté des garderies, qui connaissent bien l'adresse et se la communiquent aux confins du canton, la fondation accueille de plus en plus de demandes liées à la précarité, à l'intégration, à la prévention de la violence ou à l'accompagnement dans des situations de crise. Des secteurs d'engagement liés à la conjoncture et à l'actualité, que les pouvoirs publics ne sont pas toujours en mesure de soutenir suffisamment. David Bourgeois était loin de pouvoir même imaginer ce type de défi, mais **l'intérêt pour les causes réelles du présent répond pleinement à sa philosophie**. Quelques exemples : *Français en jeu*, enseignement à un public peu ou pas qualifié, *Tandem*, soutien de personnes en difficulté, *Familles du Quart Monde* à Renens, *As'tram*, accompagnement d'enfants et de familles en cas de deuil, séparation ou maladies graves, *Zadig*, prévention des violences auprès des plus jeunes élèves...

Pour l'anecdote, signalons qu'à l'ère de l'informatique la notion de « durable » fait régulièrement débat au sein de la Fondation. De plus en plus, institutions et associations sollicitent le renouvellement ou la mise à jour de leur équipement informatique, si bien qu'il est devenu nécessaire de distinguer d'une part entre matériel fixe et portable, d'autre part

entre gestion administrative et service aux usagers. Non pour un portable au secrétaire-comptable et oui pour une association de quartier qui équipe un atelier informatique !

## Des questionnements

Avec sa voile réduite, la « grand-mère » des fondations vaudoises semble pouvoir voguer tranquillement jusqu'à la rive toujours plus lointaine de son entière capitalisation. **Deux écueils** secouent toutefois l'embarcation :

- **La lourdeur de l'Administration Centrale**, ces 14 personnes déléguées par l'Etat, l'Eglise réformée, les communes d'Yverdon et Grandson et la famille du fondateur. Certes, ce panel de compétences est indispensable, car la Fondation a besoin de financiers, de juristes, et de praticiens du terrain associatif, mais encore faut-il trouver les bonnes volontés pour des mandats de cinq ans renouvelables, et s'assurer de leur disponibilité pour une administration à faible marge de manœuvre. D'autant plus que les tout nouveaux statuts imposent désormais le quorum. Plus on s'éloigne des origines, plus la famille Bourgeois se sent également interpellée : le regretté **Jean Victor Bourgeois**, ancien ambassadeur de Suisse, décédé en 1999, avait passé de son vivant le relais à sa fille, Mme **Diane Lingjaerde-Bourgeois** qui a pris la cause à cœur et rempli admirablement son mandat. Mais les générations suivantes se sentiront-elles toujours concernées ? Ces interrogations sont encore accentuées par les exigences toujours plus sévères et coûteuses qui règlent la gestion des fondations.

- **Les contraintes de la politique de placement**, entre sauvegarde du patrimoine et capacité de subventions. Depuis une douzaine d'années, ce dilemme propre aux fondations requiert toute l'attention de la **Commission financière**. Auparavant la consigne était simple : renouveler à échéance les bons de caisses et obligations suisses qui conjugueraient sécurité et rendement. Au tournant du siècle, la baisse constante des intérêts a rendu nécessaire de **diversifier les investissements** quitte à prendre certains risques, qualifiés de raisonnables. Les directives internes restant toutefois plus restrictives que les prescriptions de placement des fondations, il faut rendre hommage à l'habileté prospective du notre team financier. Il n'empêche que, pour la première fois d'une si longue histoire, la crise boursière de 2008 a **porté atteinte au capital** (par une perte de plus de 300'000 francs) et que le **laminage des intérêts** assombrit l'horizon des subventions.

Lourdeur administrative et contrainte financière ne sont évidemment pas l'apanage de notre fondation, mais entretiennent des questionnements au sein du comité et de l'assemblée plénière. Faut-il **s'accommoder par fidélité historique** au plan visionnaire (à l'utopie ?) de David Bourgeois, en garantissant la pérennité de sa Fondation au titre de conservation du patrimoine, ou le temps serait-il venu **d'adapter les dispositions à la réalité et à l'urgence des besoins d'aide** en s'inspirant de l'esprit plutôt que du texte du fondateur. Plusieurs pistes ont été évoquées : allègement des structures, déblocage de la totalité des intérêts, voire recours au capital, en s'appuyant sur le **pragmatisme des autorités** qui par deux fois, en 1876 et 1945 ont su créer des volants de manœuvre. Toutefois l'intérêt historique et les rigueurs juridiques s'allient pour maintenir le statu quo, et c'est avec sérénité et entrain que l'Administration Centrale poursuivra sa mission aussi longtemps que les autorités de notre canton en confirmeront le bien-fondé.

*(J. André, septembre 2011)*